



Le **11 mars 1794**, création de ce qui deviendra l'École Polytechnique. Fait de la Convention qui cherche à centraliser les savoirs faire dans le domaine des travaux publics. Les élèves reçoivent une formation en ingénierie civile et militaire. Cette école des travaux publics deviendra « l'École Polytechnique » lors de la promulgation d'une loi le 1^{er} septembre **1795**. Utile aussi, le **11 mars 1932**, création des allocations familiales par le gouvernement Tardieu de centre droit. L'idée est de relancer la natalité en accordant plus de moyens aux familles. Le monde agricole est cependant exclu de ce nouveau système de redistribution des richesses qui rend désormais obligatoire l'affiliation à des caisses d'allocations familiales.

Entre emploi et réseau

Soyez Développeur Web Free !

Entité : MCRA

Localisation : Paris

Type de contrat : CDI

Dans le cadre du développement de ses activités, Free recrute pour sa Direction Abonnés un développeur Web (H/F) à temps plein afin de renforcer l'équipe actuelle.

Poste

Vous êtes directement au responsable du Service développement.

Votre mission est de répondre à la demande des besoins en développant des sites, des applicatifs, des outils ergonomiques et de traduire les orientations graphiques et éditoriales en langage de programmation.

Dans le détail, vos missions consistent à :

- Concevoir et optimiser les outils intranets et les sites internet
- Concevoir et réaliser des applicatifs en fonction des besoins ainsi que le design des sites et outils concernés
- Assurer la maintenance corrective et évolutive de ces applicatifs et outils associés
- Assurer une veille technologique sur les évolutions des technologies Web et des langages associés.

Profil

Formation technique de niveau minimum BAC + 2 ou autodidacte. Une expérience de 12 mois minimum en tant que développeur Web est requise. Vous utilisez un environnement sous Linux ou Windows et êtes familier des bases de données MySQL et des langages Web.

Compétences particulières requises :

- PHP5, idéalement maîtrisant Zend
- Javascript, Ajax, jQuery
- MySQL, HTML5/CSS3-Reponsive Design
- La connaissance de CMS comme Drupal serait un plus

Pour postuler, cliquez [ici](#)



Itinérance Orange

L'Autorité de la concurrence, saisie par le gouvernement en novembre 2012, vient de se prononcer au sujet de l'accord liant Free Mobile et l'opérateur historique. Bonne nouvelle, elle estime ce dernier « légitime » mais considère qu'il ne devrait pas se poursuivre au delà de 2018 sur la partie 3G, préconisant même un arrêt vers 2016.

Elle indique aussi par ailleurs que Free ne doit pas se servir d'un réseau tiers concurrent sur les zones non prioritaires pour la 4G, limitant ainsi, pour le moment, un éventuel partenariat avec SFR sur la bande des 800 Mhz aux zones moins rentables.

Elle souhaite aussi que l'Arcep qui régle les Télécoms diligente une vérification de la « trajectoire d'investissement compatible avec les obligations de la licence. » Rappelons que les conditions d'obtention de cette licence prévoient une couverture de 75 % de la population en 2015 et de 90 % en 2018. Si ces délais sont respectés, Free devrait en toute logique faire une demande d'extinction du contrat à échéance ou même avant. **Sources : Iliad, Numerama, Nouvel Observateur.**

